

ARRETE N° 1084/2022

LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;
- VU** l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général de la circulation sur le territoire de la Ville de Sélestat ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;
- VU** le Code Pénal ;
- VU** la demande du service Ville d'Art et d'Histoire du 22 juin 2022;

CONSIDERANT qu'il est indispensable, pour des questions de sécurité publique, de réglementer la circulation de tout véhicule à l'occasion des « Journées du Patrimoine » les 17 et 18 septembre 2022.

arrête :

Article 1^{er} :

A l'occasion des « Journées du Patrimoine » la circulation de tout véhicule est interdite, rue de la Porte de Brisach, tronçon compris entre la rue de l'Hôpital et la rue des Chevaliers – le 17 et 18 septembre 2022 de 10h00 à 18h00.

Article 2 :

En fonction de l'affluence et afin d'assurer la sécurité du public, la circulation de tout véhicule sera momentanément interdite le 18 septembre 2022 entre 13h30 et 18h00, rue des Chevaliers, sur le tronçon compris entre la Tour Neuve et la rue de la Poste.

Article 3 :

Les panneaux et les barrières matérialisant les interdictions sont mis en place par le Service Moyens Techniques.

Article 4 :

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

RAG/mk

PJ : plan

Fait à Sélestat, le 29 août 2022

Le Maire



Marcel BAUER

Destinataires :

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein
M. le Président du Tribunal de Proximité
Commissariat de SELESTAT
Gendarmerie Nationale
SDIS 67 (arretes.sdis@sdis67.com)
ddsp67-csp-selestat@interieur.gouv.fr
smur@ghso.fr
operations.selestat@sdis67.com
Service Police Municipale et Rurale
Service Ville d'Art et d'Histoire
Mme Carmen KOEGLER
Service Moyens Techniques
Service Réglementation et Affaires Générales
à afficher

